

énoncé ce qui était, à mon sens, la ligne de conduite du gouvernement et celle des gouvernements antérieurs chaque fois que des problèmes de ce genre avaient été soulevés et que les gouvernements provinciaux avaient demandé de l'aide. Comme en fait foi la même page du *hansard*, il avait déclaré:

Le gouvernement actuel, comme ses prédécesseurs, a pour ligne de conduite de ne pas intervenir à moins que la province intéressée ne lui adresse une requête à cet effet. Une province ne demande pas d'aide fédérale, normalement, à moins d'avoir le sentiment que les pertes subies ne dépassent sa capacité financière. Mais le gouvernement fédéral a reconnu que plusieurs de ces problèmes entraînent un drainage sérieux des moyens financiers des provinces; en conséquence, le gouvernement s'est montré rempli de bonne volonté pour entrer en pourparlers avec les provinces et pour en arriver à une entente selon laquelle l'aide fédérale peut être accordée...

● (12.40 p.m.)

Cela semble assez clair.

Plus tard, monsieur l'Orateur, lors d'une autre discussion à cet égard, l'honorable député de Renfrew-Sud, maintenant ministre de l'Agriculture (M. Greene), avait dit, comme on peut le voir à la page 2821 du *hansard* du 23 juin 1965:

A mon avis, c'est une heure sombre et désespérée dans la vie de ces agriculteurs dont les ancêtres se sont établis dans l'Est de l'Ontario il y a bien longtemps. Je ne pense pas qu'ils soient de ceux qui s'adressent tout de suite au gouvernement chaque fois que la situation devient un peu difficile. Je ne pense pas qu'ils nous tendent jamais la main, car ils sont fiers. Mais si nous avons ici une fonction à remplir, c'est bien de recourir à toute mesure et à toute méthode gouvernementale à notre disposition, pour soulager les agriculteurs de l'Est de l'Ontario dans leur situation désespérée.

Que dire de la situation qui s'est manifestée au cours de la campagne électorale, monsieur l'Orateur? Je suis bien aise de dire que le candidat libéral officiel avait adopté une attitude, à mon sens, judicieuse. Dans son numéro du 4 octobre 1965, le *Herald-Tribune* de Grande-Prairie rapportait ainsi les propos de M. C. A. MacDonell, candidat libéral:

On a annoncé aujourd'hui que M. O. G. Bratbold, directeur de l'amélioration des plantes cultivées de la division des grandes cultures du ministère de l'Agriculture, étudierait la situation générale des cultures dans la circonscription de «Peace».

La nouvelle a été annoncée par le candidat libéral dans la circonscription de Peace River, M. C. A. MacDonell, qui dès la semaine dernière avait déclaré au *Daily Herald-Tribune* que les agriculteurs des régions de Lymburn et d'Albright toucheraient de l'aide fédérale sous forme de subventions en espèces.

Le candidat libéral s'est entretenu avec les cultivateurs de Lymburn et d'Albright en fin de semaine et depuis, dit-il, il a reçu une avalanche de demandes provenant d'autres régions de Peace-River.

Les choses n'en sont pas restées là, monsieur l'Orateur. Le candidat libéral, par l'en-

[M. Baldwin.]

tremise de son bureau, a envoyé des questionnaires aux cultivateurs, les priant de les remplir, ce qui portait clairement à croire que les cultivateurs jugés admissibles, après avoir rempli ces questionnaires, recevraient de l'aide du gouvernement fédéral, outre l'aide accordée par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. C'est un fait absolument incontestable.

En voici une autre preuve. Lorsque le ministre a rejeté la demande du gouvernement provincial, une certaine impatience s'est manifestée. Le même M. MacDonell a dit alors, comme en fait foi le *Herald-Tribune* de Grande-Prairie du 13 janvier 1966:

J'avais pensé qu'indépendamment de l'aide accordée par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, Ottawa verserait une aide égale à celle de la province, comme ce fut le cas pour l'Alberta en 1959, et l'Ontario et le Québec en 1964 et 1965.

M. MacDonell avait une lettre, de l'ancien ministre de l'Agriculture m'a-t-on dit, dont le texte lui avait permis de tirer cette conclusion. Évidemment, ce n'est là que ouï-dire; je n'ai jamais vu la lettre personnellement.

On peut remonter plus loin, monsieur l'Orateur. En 1957, dans une partie du nord de l'Alberta, les récoltes ont été catastrophiques. La neige recouvrait tous les champs. Un certain nombre de membres des conseils municipaux se sont alors réunis et ont adressé un télégramme au député de Calgary-Nord (M. Harkness), ministre de l'Agriculture à l'époque, lui demandant ce que ferait le gouvernement fédéral. La réponse a été immédiate — et je me souviens d'un cultivateur me racontant que c'était la première fois en vingt ans qu'ils avaient eu un tel service de la part d'un ministre de l'Agriculture: si le gouvernement provincial voulait bien présenter la demande habituelle, conformément à la Constitution, le gouvernement fédéral accorderait une aide égale.

En 1959, toutes les récoltes de l'Ouest ont été ensevelies sous la neige. Les gouvernements provinciaux de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba ont demandé de l'aide. En plus de l'aide fournie sous l'empire de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, le gouvernement fédéral de l'époque a accordé des paiements spéciaux et d'autres allocations. Par conséquent, la pratique suivie dans le passé n'est certes pas celle dont vient de parler le ministre.

S'il s'agit d'une nouvelle pratique, nous tenons à le savoir. Je soupçonne, mais j'espère me tromper, qu'il y a plus d'éléments en cause dans ce cas-ci. Vers le même jour où le ministre a rejeté la demande de l'Alberta, ses fonctionnaires ont annoncé qu'ils consentaient à verser au Nouveau-Brunswick cer-